

Quelques auteurs ont administré à titre préventif tels ou tels médicaments. Ainsi W. Green (de l'île de Wight) prétend que le *sulfate de chaux*, donné sous la forme pilulaire à la dose quotidienne de 6 centigrammes, a pour effet de préserver l'organisme de l'infection grippale. D'autres donnent du salol, du naphthol à haute dose. Enfin le sulfate de quinine, que nous retrouverons comme médicament spécifique, aurait, d'après Mossé, le pouvoir d'immuniser les lapins auxquels on en injecte dans les veines.

L'immunisation par les cultures du bacille de Pfeiffer a été tentée par les Italiens. Bruschetti¹ a cultivé l'influenza-bacillus dans le sang et aurait réussi à vacciner des animaux par injection de ces cultures; le sérum de ces animaux immunisés vaccinerait contre la grippe. Cantani serait parvenu à immuniser des cobayes avec des doses croissantes de cultures de bacilles de l'influenza stérilisées à 56 degrés. Il a aussi employé des exsudats péritonéaux d'animaux morts d'influenza et des émulsions de cerveaux de lapins inoculés sous la dure-mère avec le même produit infectieux préalablement stérilisé; ces derniers animaux auraient résisté à des doses vingt fois mortelles de virus, tandis que les témoins ont tous succombé à l'infection. Le sérum sanguin provenant de ces animaux possédait la propriété bactéricide et la réaction agglutinante.

Cependant Delius et Kolle² n'ont obtenu que des résultats peu satisfaisants. Le bacille de Pfeiffer était cultivé sur des milieux additionnés de sang de pigeon. Tandis que les filtrats de ces cultures n'étaient toxiques qu'à la dose de 8 centigrammes, les cultures mortes en bouillon déterminaient la mort à la dose de 5 centimètres cubes. D'où la conclusion que le poison de l'influenza est contenu dans le corps des bacilles.

Les animaux ont reçu dans la cavité péritonéale des doses progressivement croissantes du bacille de l'influenza: bien qu'on soit arrivé à leur faire tolérer dix fois la dose minima mortelle, ils ont toujours fini par succomber à l'infection. Les expériences faites avec le sérum des animaux qui avaient été traités par le bacille ont également donné des résultats négatifs.

Le sérum pris à des individus qui avaient eu l'influenza ou avaient reçu des cultures mortes n'a également présenté aucune propriété antitoxique ou bactéricide.

Tout ce chapitre de l'immunité et de la vaccination grippale est donc encore à l'étude.

1. BRUSCHETTI, L'immunité expérimentale contre l'influenza. *Deutsche med. Wochenschrift*, 1893, n° 33.

2. DELIUS et KOLLE, Recherches sur l'immunité contre l'influenza. *Zeitschrift f. Hygiene und Infektionskr.*, 1897, fasc. 2, p. 24.

Enfin Goldschmidt aurait observé une véritable immunité contre la grippe des sujets récemment vaccinés contre la variole.

Médication générale dite « spécifique ». — Ce que l'on vient de lire sur les tentatives d'immunisation doit faire espérer pour l'avenir une *antitoxine grippale* qui seule méritera le nom de spécifique. En attendant, quelques substances ont été décorées de ce nom, mais ne le justifient que dans une faible mesure.

C'est d'abord le *chlorhydrate d'ammoniaque*, préconisé par Marrotte en 1847, puis encore en 1890 (Académie de médecine) contre les poussées de congestion pleuro-pulmonaire, à la dose de 2 à 3 grammes en vingt-quatre heures, par fractions de 50 centigrammes. Teissier ne répudie pas complètement ce remède, dont il a eu de bons effets — ce qui n'a pas lieu de surprendre, le chlorhydrate d'ammoniaque étant à la fois un stimulant diffusible, un diurétique, un diaphorétique, un fébrifuge et un résolutif — et dont il a nettement, dit-il, pu constater *in vitro* l'action parasiticide.

Passons sur la *gelsémine*, le *cannabis indica*, le *phénocolle*, l'*antivérine*, le *salicylate de soude* même et la *salipyrine*.

En raison sans doute de la vogue qu'elle avait à ce moment, véritable médicament à la mode dont médecins pressés et malades savants faisaient et font encore une panacée, en raison surtout de son efficacité contre « les douleurs et le mal de tête », l'*antipyrine* fut abusivement employée contre l'influenza de 1889-1890, emploi plutôt *réflexe* que *réfléchi*, dit M. Landouzy.

Si elle fait quelquefois merveille contre les « algies » de la grippe — et dans ce cas je lui préférerais de beaucoup la *phénacétine*, plus active — elle semble plutôt contre-indiquée par la nature même de la maladie. La grippe en effet, sous toutes ses formes, est essentiellement hyposthénisante; ses toxines, diffusées à toute l'économie, sont un poison remarquablement paralysant pour le système nerveux; partant, toutes les fonctions défont: le cœur faiblit, la pression vasculaire tombe, le rein est au-dessous de sa tâche, le poulmon ralentit l'hématose, les congestions passives apparaissent, les réactions et la résistance diminuent; l'organisme entier est en parfaite méiopragie.

Or, que fait l'antipyrine? « C'est un dépresseur du système nerveux; elle abaisse la tension vasculaire et produit facilement la vasodilatation périphérique; elle détruit les globules rouges chez les fébricitants; diminuant les actions organiques d'une part, faisant, d'autre part, moindre la tension sanguine au niveau du rein, elle dessert quantitativement et qualitativement la sécrétion rénale; enfin elle abaisse le coefficient urotologique... Donc, elle est spoliatrice et pernicieuse au lieu d'être secourable et réconfortante, car, joignant,

dans l'espèce, son action à celle de la maladie infectieuse, elle contraire de tous côtés et en tous sens les efforts de la *natura medica-trix* » (Landouzy)¹. Que penser donc des doses de 2 et 3 grammes par vingt-quatre heures que prescrivent certains médecins et non des moindres ?

Tout autre est l'action des *sels de quinine* que, le premier, Gellie (de Bordeaux)² employa systématiquement en 1889 contre l'influenza et que le professeur Mossé (de Toulouse)³ a cliniquement et expérimentalement étudiée. Il résulte de ses recherches que la quinine exerce une action préventive et frénatrice sur les manifestations de l'infection grippale. On doit la prescrire à doses relativement élevées ; si elle ne jure pas la maladie, du moins elle paraît souvent réussir à modifier heureusement les phénomènes d'intoxication et à rendre l'organisme plus fort contre les infections secondaires.

M. Teissier a démontré *in vitro* l'action empêchante du sulfate de quinine sur la diplo-bactérie qu'il considère comme l'agent pathogène de l'influenza, celle-ci se développant mal dans une solution stérilisée de sulfate de quinine au millième.

Voilà donc un médicament stimulant, tonique et antiseptique général qui, *a priori*, devait être employé dans la grippe, et qui, de fait, a donné entre les mains de nombreux médecins les plus heureux résultats. M. Landouzy va jusqu'à prétendre que, chez les grippés, il n'est guère d'indications thérapeutiques qu'en ne puisse remplir avec la quinine, dont les avantages ne semblent jamais atténués par de sérieux inconvénients. M. Galliard administre dès le début à ses malades 1 gramme de sulfate ou de chlorhydrate de quinine ; si la maladie n'est pas jugulée, il a, comme M. Mossé, la conviction d'en atténuer par ce moyen la rigueur et d'en conjurer peut-être les complications.

Hagner⁴ a systématiquement employé, chez une cinquantaine de malades, et avec le plus grand succès, le *chlorure double d'or et de sodium*, qu'il injecte sous la peau à la dose de 1 centigramme et demi à 2 centigrammes, ou qu'il donne à l'intérieur jusqu'à 20 centigrammes par jour. Mais l'efficacité de cette pratique n'a pas été confirmée.

Plus digne d'être étudié et remis en honneur à l'occasion est le

1. LANDOUZY, L'épidémie d'influenza. Antipyrine et quinine (*Presse méd.*, 29 janvier 1898, n° 10, p. 57).

2. GELLIE, La grippe et son traitement par le sulfate de quinine (*Journ. de méd. de Bordeaux*, 1889).

3. A. MOSSÉ, La grippe et le sulfate de quinine (*Acad. de méd.*, 23 octobre 1894).

4. HAGNER, *Eira*, Stockholm. Anal. in *Rev. internat. de méd. et de chir. prat.*, 1892, art. n° 3487.

tanin, dont Alison (de Baccarat)¹ vante les bienfaits en une intéressante monographie. Il emploie le tanin à l'éther, à la dose de 1^{re},50 à 2^{es},50 par jour, en cachets, chez l'adulte ; chez l'enfant, en lavements, aux doses de 40 à 60 centigrammes à partir de quatre à cinq ans, de 20 centigrammes aux enfants d'une année. Il résume ainsi les effets obtenus :

Le tanin diminue les fluxions des muqueuses et tarit leurs sécrétions ;

Il combat le symptôme douleur, la céphalalgie, les névralgies et les myalgies ;

Il calme la surexcitation cérébrale, l'obsession nocturne des idées, les rêvasseries, et diminue les prostrations et la courbature ;

Il fait disparaître l'anorexie et diminue les symptômes d'embarras gastrique ;

Bien qu'il diminue les hypercrinies, en général, cependant il ne supprime pas les sueurs et la diarrhée bilieuse, lesquelles peuvent se montrer même pendant la nuit qui suit l'administration de ce médicament ;

Il modifie peu la température du corps, ainsi que la qualité et la quantité des urines ;

Il réalise, jusqu'à un certain point, l'antisepsie intestinale.

Il suit de là que le tanin, médicament inoffensif et bien toléré, est particulièrement indiqué :

Dans la grippe simple, quelle que soit l'intensité et la diversité des phénomènes fluxionnaires et catarrhaux de la muqueuse respiratoire ;

Dans la céphalalgie consécutive à la diminution ou à la disparition des autres symptômes de la grippe ;

Dans l'embarras gastrique simple, qui accompagne si souvent l'hypérémie catarrhale des voies respiratoires ;

Dans toutes les complications de la grippe.

Si le tanin n'arrête pas l'évolution de la maladie, il améliore notablement les symptômes généraux.

Le poison grippal, autant que le diphtérique, est pénétrant et tenace et tous les efforts du médecin doivent tendre à favoriser son élimination, tout en réduisant au minimum l'apport des autres poisons exogènes. D'où l'indication formelle, d'une part, des laxatifs et des diurétiques ; d'autre part, d'une alimentation aussi peu toxique que possible. A ce double point de vue, le *régime lacté*, sinon absolu, au moins prédominant, rendra les plus grands services ;

1. ALISON, Du tanin dans le traitement de la grippe (*Arch. gén. de méd.*, 1889, 2^e semestre, p. 159).